

A titre d'exemple destiné à illustrer la façon dont sont établies ces commandes, je dirai qu'on a commandé 15,000 imperméables pour le service féminin de l'armée canadienne dont six officiers seraient en service à temps continu. Il faut dire qu'on nous a expliqué l'autre jour qu'en faisant ces commandes on songeait aussi à la réserve. Même en ce cas, les troupes de réserve ne comptent qu'un peu plus de 900 femmes. La quantité d'imperméables demandés semble vraiment assez considérable.

En ce qui concerne les tapis, on semble avoir pris une attitude aussi désinvolte et insouciant. En moins de deux ans, le ministère de la Défense nationale a commandé des tapis d'une valeur totale de \$839,903, ce qui représente une surface d'environ une verge carrée de tapis pour deux militaires de l'active.

Nous attendons toujours des explications détaillées au sujet de la disparition de la voie d'évitement du chemin de fer à Petawawa et du vol de pleins wagons de réfrigérateurs, de poêles et d'autre matériel. Nous attendons encore qu'on nous fournisse des renseignements détaillés sur les vols commis dans les camps depuis un an à travers tout le Canada.

Je ne sais pas si le montant en cause a quelque rapport avec ces disparitions; il y a pourtant une inscription intéressante, une inscription unique, qui figure dans une liste placée sous la rubrique: "Emballage d'appareils de plomberie" \$147,232.

Voilà quelques-uns seulement des chiffres qui montrent à quel genre de folles dépenses on a pu se livrer sans que le Gouvernement cherche à y remédier par une seule mesure. Quand je m'exprime ainsi, je prie les députés de se rappeler que malgré les preuves assez restreintes mises à la disposition du comité qui a siégé le printemps dernier, on n'en avait pas moins fait ressortir que la commande de théières en question était tout à fait déraisonnable; mais au moment où la chose a été constatée, la commande avait déjà été exécutée. Ces dépenses ne sont peut-être pas considérables en elles-mêmes ou en proportion des dépenses générales; elles établissent cependant hors de tout doute qu'une méthode de contrôle laissant passer de telles choses est une méthode qui peut laisser gaspiller des millions de dollars.

Il est à peine digne d'un membre de la Chambre de prétendre que, dans son rapport, le comité spécial des dépenses relatives à la défense a réglé ces questions. Le fait est qu'on a rigoureusement mesuré au comité les moyens de faire enquête. On lui a refusé

nettement l'occasion de scruter les vols commis à Petawawa. Ce qui est cependant plus important, les membres de la Chambre le savent mais peut-être le public en général ne le sait-il pas, c'est que le seul rapport qu'on puisse présenter est celui de la majorité; il faut se rappeler que la minorité a également soumis son rapport et qu'elle a dissocié ses membres de toute tentative de blanchiment au sujet des enquêtes qui ont été menées.

Le Gouvernement a détruit dans une grande mesure l'efficacité du régime des comités établi par le Parlement en vue de l'examen des dépenses de l'État, en permettant, voire même, en favorisant l'utilisation d'une majorité de ses tenants au sein des comités pour nous refuser les moyens véritables de mener des enquêtes sérieuses.

Une enquête s'impose qui devrait débiter immédiatement, non pas dans plusieurs mois, mais d'ici quelques jours, ou certes d'ici deux semaines. La Chambre a appris qu'elle ne peut avoir l'assurance qu'une commission parlementaire nommée par le gouvernement actuel mènera une véritable enquête. Si le Gouvernement veut vraiment qu'une enquête soit menée, qu'il établisse un comité et qu'il lui attribue des pouvoirs analogues à ceux qui étaient dévolus au comité spécial constitué l'an dernier. En outre, qu'il en fasse un comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes. S'il le fait, et s'il nomme à la tête de ce comité M. le sénateur Crerar ou quelque autre membre du Sénat qui a fait preuve de la même impartialité que lui, le rapport de cet organisme mettra à la disposition de la Chambre, du Parlement et de la population, des renseignements détaillés de la plus grande utilité.

Du reste, ce n'est pas seulement au chapitre de la défense nationale qu'il est possible de faire des économies. Dans son rapport du 23 juin dernier, le comité permanent des finances du Sénat canadien a formulé des propositions pratiques en vue d'une réduction des dépenses. Avant qu'on nous répète encore une fois que rien ne prouve que des économies soient possibles, j'engage tous les députés qui seraient tentés de nous donner cette réponse à relire le rapport du comité permanent des finances du Sénat canadien et à y puiser les renseignements pertinents.

Les députés peuvent se procurer ce rapport. Je me contente donc de signaler que le comité en est venu à la conclusion définitive que les méthodes employées dans l'affectation des fonds publics aux édifices, loyers et autres besoins analogues des divers ministères de l'État, ne peuvent aboutir qu'au chevauchement et au double emploi et il ne peut en découler qu'une augmentation générale des frais." Alors que des sommes si énormes sont dépensées à des fins si vitales,